

BULLETIN DERNIÈRE HEURE!



Volume 2 no 72 – 2 juillet 2020 - Loto-Québec

Réduction de la semaine de travail

L'employeur maintient sa décision

Loto-Québec persiste dans sa décision de réduire à quatre jours la semaine de travail de son personnel professionnel à compter du 6 juillet 2020, et ce, pour une période de six mois.

Lors d'une rencontre du comité de relations professionnelles tenue aujourd'hui, le SPGQ a dénoncé une fois de plus cette décision illégale et contraire à la convention collective. Les discussions avec l'employeur vont se poursuivre, mais le syndicat évalue la possibilité de déposer un ou plusieurs griefs. Nous vous tiendrons au courant des développements.

La situation financière de Loto-Québec est préoccupante, le SPGQ le reconnaît. Cela ne lui donne cependant pas le droit de décréter unilatéralement de nouvelles conditions de travail contraires à la convention collective négociée avec son personnel.

Employés surnuméraires

Par ailleurs, nous avons obtenu un peu plus de détails sur le sort des employés surnuméraires. Huit sur un total de 28 ont vu leur contrat prendre fin, selon l'information fournie par l'employeur.

Carinne Dupont-Guay, François-D. Dupont et Gervais Hudon

Membres du comité de relations professionnelles (CRP)

Guillaume Bouvrette

Troisième vice-président SPGQ